

AR PREFECTURE

017-241700517-20210915-96_2021-DE
Reçu le 10/10/2021

N°96/2021



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David,
Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET
Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL
Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M.
SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

ADHESION CRER

Considérant que le Comité Régional des Energie Renouvelables (CRER) est un organisme associatif soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine qui a pour mission d'accompagner les collectivités pour les études et la concrétisation du potentiel énergie renouvelable des territoires,

Considérant que le CRER propose des formations auprès des élus et des agents, de l'animation vers le grand public, ainsi qu'une assistance technique pour les projets d'économie d'énergie,

Considérant que pour l'accompagnement des administrés, une permanence va démarrer à notre espace France Services (Centre Paul Chenereau à Saint-Porchaire) les mardis à partir du 5 octobre 2021,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire l'adhésion à cet organisme pour l'ensemble du territoire, permettant à chaque commune de les solliciter individuellement pour 2 100 € (4200 € (somme adhésions communales) / 2).

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président,

Sylvain Barreaud

AR PREFECTURE

017-241700517-20210915-97_2021-DE
Reçu le 10/10/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick
Visioconférence : /
Excusés : Mmes BOURSQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard
Date de la convocation : 9 septembre 2021
Présents : 28
Votants : 31
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

TOURISME : ROUE BLANCHE – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le plan de financement actualisé concernant la piste cyclable communautaire « Le Roue Blanche ».

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT BOUCLES CYCLABLES			
DEPENSES		RECETTES	
OBJETS	HT	OBJETS	HT
Rehabilitation chemin	163 652,85		
aménagement sécuritaire voie	6 794,45		
aménagement sécuritaire rampe	15 369,50		
Acquisition panneau d'information	3 874,00		
Impression panneau d'information	11 100,00		
Pose panneau d'information	1 820,00	Département Charente Maritime 15%	32 186,63
Acquisition signalisation routière spécifique "vélo"	4 148,13	LEADER	53 042,72
		DETR 25%	53 644,38
Signalétique de jalonnement pour mobilier bois	2 685,77	DSM 15%	32 186,63
création cartographie et communication du projet	2 500,00		
Acquisition Poteau Bois	1 732,80		
Mobilier bois	620,00		
pose mobilier bois	280,00	CCDC Cœur de Saintonge	43 517,15
TOTAL HT	214 577,50	TOTAL HT	214 577,50

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président,

Sylvain Barreaud

AR PREFECTURE

017-241700517-20210915-98_2021-DE
Reçu le 10/10/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

TRANSFERT PONTON PORT D'ENVAUX AU DÉPARTEMENT 17

Considérant que le Département de la Charente-Maritime est propriétaire du fleuve Charente,

Considérant le travail engagé depuis de nombreuses années de valorisation et d'harmonisation des équipements et des pratiques nautiques,

Considérant l'aboutissement de cet engagement à la création d'un **contrat de fleuve** et la volonté départementale de devenir maître d'ouvrage de l'ensemble des nouveaux équipements,

Vu la délibération 12-2018 portant accord pour le renouvellement de la halte-fluviale située sur la commune de Port d'Envaux,

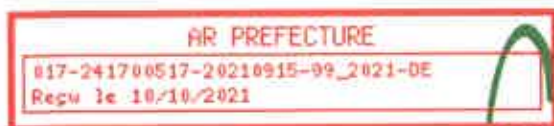
Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de régulariser la situation de cet équipement et soumet aux délégués communautaires l'approbation du transfert de propriété vers le Département de la Charente-Maritime.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président,

Sylvain Barreaud



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents

Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **GRATON** Sabrina, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Nelly (Pouvoir **GRENON** Jean-Claude), **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DOUBLET** Michel, **DURAND** Lionel (Pouvoir M. **RAFFE** David), **GANDAUBER** Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

PROJET DE TERRITOIRE

Considérant la mise en place d'un CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) voulu par le Gouvernement, lancée depuis février 2021,

Considérant la signature de Monsieur le Président du protocole d'engagement en juillet 2021

Considérant le travail des communes qui ont travaillé durant la période estivale à la définition de fiches actions ou projets à réaliser durant le mandat municipal,

Considérant l'accompagnement par le cabinet E&Y, la CdC a élaboré un **projet de territoire** intégrant les grands projets communaux et définissant **3 axes structurants** :

- Révéler notre singularité économique
- Le défi du maintien de la qualité de vie pour une population en croissance
- S'engager résolument dans la transition écologique

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil ce projet de territoire.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **GRATON** Sabrina, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Nelly (Pouvoir **GRENON** Jean-Claude), **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DOUBLET** Michel, **DURAND** Lionel (Pouvoir M. **RAFFE** David), **GANDAUBER** Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

GALAXIE DES PIERRES LEVÉES – CESSION DU TERRAIN APPARTENANT AU DÉPARTEMENT

Vu l'article L.1111-4 du CGCT définissant la compétence tourisme comme une compétence partagée entre les communes, les départements et les régions,

Vu les articles L.5214-16 et L.5216-5 du CGCT définissant parmi les compétences que les communautés de communes et d'agglomérations exercent de plein droit au lieu et place des communes membres « la promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme »,

Vu la délibération 06-2017 autorisant Monsieur le Président à engager étude de faisabilité pour le projet de la Galaxie des Pierres Levées,

Vu la délibération n° 65-2017 portant modification statutaire dont la « Promotion du tourisme » du bloc « actions de développement économique »,

Vu la délibération n°66-2017 (définition et exercice de la compétence touristique) les équipements touristiques comme d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°46-2019 confiant le chiffrage global ainsi que la présentation du projet dans son ensemble au Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime,

Vu la délibération n°91-2019 actant le plan de financement définitif,

Vu la délibération n°93-2020 du 25 novembre 2020 autorisant la Communauté de Communes à prendre la délégation de maîtrise d'ouvrage demandée par le Département de la Charente-Maritime sur le projet de la Galaxie des Pierres Levées,

Vu la délibération n°93-2020 autorisant la signature de la convention avec Vinci autorisant la mise à disposition de la partie de parcelle de l'emprise autoroutière à la Communauté de Communes pour le projet de la Galaxie des Pierres Levées, et signée depuis fin d'année 2020,

017-24
Recu le 23/09/2021

Vu la délibération n°20-2021 autorisant Monsieur le Président à confier la maîtrise d'œuvre au Syndicat de la Voirie et à signer l'ensemble des actes, documents et conventions permettant sa mise en œuvre,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président aux membres du conseil sur un point de vigilance, levé par la conseillère aux décideurs locaux (cdl), sur le FCTVA du projet de la « Galaxie des Pierres Levées » en particulier, le champ accueillant les sculptures mégalithes qui appartient au Département et la Collectivité bénéficiant d'une AOT pour réaliser l'ensemble des travaux. Appliquant la règle dite de « sol d'autrui », la Communauté de Commune n'est pas éligible au FCTVA.

Considérant l'intérêt de maintenir la réalisation de ce projet culturel et artistique territorial mais également d'intérêt départemental, les services du Département propose une cession du terrain précité à la collectivité pour l'euro symbolique.

Suite à cette présentation, Monsieur le Président sollicite l'accord des membres sur le principe de la cession à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 15 septembre 2021.

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210915-101_2021-DE
Reçu le 10/10/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

LE SAS CONVENTION 3 MOIS

Monsieur le Président informe que le report des travaux en cours avec le Sas pour les années 2019 et 2020 a amené une actualisation des plannings de réalisation de travaux de l'association.

Suite aux échanges avec la Directrice, il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention pour 3 mois (de réalisation de travaux) correspondant à une subvention de 15 000€ (6 mois et 30 000 € auparavant).

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président

 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lylane
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

CONVENTION SAINT FIACRE MOBILITE

Considérant l'exposé de Monsieur le Président rappelant que la Communauté de Communes n'a pas souhaité prendre la compétence mobilité dite loi LOM. C'est donc la région Nouvelle-Aquitaine qui a gardé la compétence pleine, notamment le transport scolaire.

Cependant, la collectivité travaille sur son « schéma mobilité » dans lequel sera intégrer plusieurs thématiques comme l'aménagement, un « plan vélo », la mobilité solidarité.

Concernant la mobilité solidarité, la collectivité a engagé depuis de nombreuses années des actions en faveur des associations locales qui œuvrent en faveur de l'enfance et la jeunesse du territoire (mise à disposition d'une flotte de minibus), des actions importantes également concernant la prévention routière (semaine de la sécurité routière, formation au permis AM, au permis vélo etc...).

Depuis la signature de la CTG, nouveau contrat d'objectifs et de moyens avec la CAF de la Charente-Maritime, la CdC a engagé des démarches pour favoriser l'accès aux services à la population malgré les caractéristiques de zone rurale.

Ainsi, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de possibilité de transport (voitures), Monsieur le Président propose de conventionner avec l'association Saint-Fiacre mettant à disposition des véhicules sur Saint-Porchaire et faisant le lien avec les demandeurs de ce type d'équipement. La collectivité doit s'engager à mettre à disposition un point relais qui pourrait être l'Espace France Services.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

AR PREFECTURE

017-241700517-20210915-102_2021-DE
Reçu le 10/10/2021

Le Président,



Sylvain Barreaud



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David,
Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET
Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL
Patrick
Visioconférence : /
Excusés : Mmes BOURSQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M.
SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard
Date de la convocation : 9 septembre 2021
Présents : 28
Votants : 31
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

EPTB – PAPI DIAGNOSTIC VULNERABILITE : SIGNATURE CONVENTION

Suite à l'exposé de Monsieur le Président concernant le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Charente, signé par les parties prenantes le 25 novembre 2020, qui comporte une fiche-action 5.3 relative aux diagnostics de vulnérabilité du bâti en rive gauche de la Charente de Port-d'Envaux à La Vallée inscrite dans le PAPI d'intention sur la période 2022-2023.

Même si l'opération de dévasement de la Charente, permettra de baisser le niveau d'inondation, le gain restera modéré (de l'ordre de 5 à 15 cm sur le secteur de la CDC Cœur de Saintonge pour une crue décennale et de l'ordre de 1 à 8 cm pour une crue centennale) et donc insuffisant pour sécuriser les enjeux du territoire. C'est pourquoi la CDC Cœur de Saintonge a souhaité mettre l'accent sur la réduction de vulnérabilité.

La CDC Cœur de Saintonge est fléchée comme maître d'ouvrage de cette action dans le PAPI. Le programme précise qu'une réflexion sur une possible délégation de maîtrise d'ouvrage est prévue. L'EPTB Charente, dont le périmètre statutaire couvre l'ensemble du bassin de la Charente exerce ses compétences en vue de faciliter la prévention des inondations. En application de l'article 10 de ses statuts, l'EPTB Charente a la faculté de conclure des conventions.

Une maîtrise d'ouvrage pourrait être déléguée ponctuellement à l'EPTB Charente, via une convention technique et financière d'une durée limitée entre l'EPCI et l'EPTB précisant les contours et conditions de cette délégation. L'EPTB Charente serait alors en charge de la réalisation de ces diagnostics, en concertation avec la CDC Cœur de Saintonge.

Rappel de l'évaluation prévisionnelle des dépenses de la fiche PAPI :

017-241700517-20210915-104_2021-DE

Reçu le 10/10/2021

Poste	Dépense prévisionnelle TTC
Réalisation des diagnostics complets 90 cibles	27 000 € TTC
Réalisation des diagnostics en mode dégradé (leviers topo uniquement)	8 100 € TTC
Communication /réunions publiques / réunions de suivi / élaboration méthodologique / rapports d'études globaux	14 900 € TTC
TOTAL FICHE-ACTION	50 000 € TTC*

* Fourchette haute visant à calibrer la subvention éligible.

Le taux d'aide du Fonds Barnier (Etat) sur cette opération est de 50 % soit un reste à charge maximum pour la collectivité de 25 000 € TTC.

En cas de conventionnement avec l'EPTB Charente, le reste à charge de 25 000 € est partagé entre la CDC Cœur de Saintonge et l'EPTB Charente, à raison de 80% pour la CDC (soit 20 000 €) et de 20% pour l'EPTB (soit 5 000 €).

D'autre part, les travaux préconisés dans le diagnostic pourrait faire l'objet d'une aide du fond Barnier jusqu'à 80% dans une limite 36 000 € pour les propriétaires.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil pour autoriser cette opération et assumer les coûts définis ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président,



Logo of the Communauté de Communes Cœur de Saintonge, featuring a stylized heart shape and the text 'Cœur de Saintonge' and 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES'.

Sylvain Barraud



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

OM ANNULATION CREANCES ETEINTES

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'annulation des différentes créances suite à la demande du Trésor Public de Rochefort.

Il s'agit de créances dites « éteintes » ou de dossiers dont la commission de surendettement a approuvé la clôture.

Dossier N° 1286787666

Décision du Tribunal en date du 3 juin 2021

Année	N° de facture	Montant
2019	1712	85.00

Dossier N° 1286419078

Décision du Tribunal en date du 1er juillet 2021

Année	N° de facture	Montant
2017	5809	29.14
2018	5843	291.00

	2019	5862	299.00
AR PREFECTURE	2020	5869	304.00
017-241700517-20210915-105_2021-DE Recu le 10/10/2021	Total		923.14

Dossier N° 1286461904

Décision du Tribunal en date du 6 octobre 2016

Année	N° de facture	Montant
2017	3888	168.00
2018	3933	280.00
2019	3934	96.00
	Total	544.00

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président,

Sylvain Barraud

AR PREFECTURE

017-241700517-20210915-106_2021-DE
Reçu le 10/10/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David,
Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET
Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL
Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M.
SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

OM ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur sollicitation du Service de Gestion Comptable de Rochefort, Monsieur le Président propose de délibérer sur les admissions en non-valeurs pour un montant de **49 994.28€**.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président,

Sylvain Barreaud

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David,
Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET
Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL
Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M.
SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil pour soutenir l'association SOLCANPO (Banque Alimentaire) à hauteur de 212, 10 € (dépenses téléphoniques).

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président,

Sylvain Barreaud



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David,
Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET
Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL
Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M.
SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

IMPRIMANTES

Suite à l'exposé de Monsieur le Président rappelant la démarche engagée concernant le besoin en équipements d'imprimantes identifié depuis de nombreux mois à la Communauté de Communes et qui a fait l'objet de plusieurs présentations lors de Conseils Communautaires précédents, Rappelant également le contrat liant la collectivité à son fournisseur (KONICA) qui arrive à son terme en début d'année.

Les équipes de la Communauté de Communes ont travaillé à plusieurs scénarii dont la perspective d'acquisition de matériel présenté aux membres du Conseil dans le tableau ci-dessous :

ACHAT + MAINTENANCE

	REX ROTARY	RICOH	BSI	KONICA MINOLTA
MACHINES	19 655,00 €	8 720,19 €	10 770,00 €	18 569,76 €
MAINTENANCE	263 € / trimestre	1 427,04 € / trimestre	1 277,40 € / trimestre	1 700 € / trimestre
FORFAIT LIVRAISON, INSTALLATION, FORMATION	Inclus	Inclus	400 €	
Sur 5 ans (coût machines + maintenance)	24 915,00 €	28 540,80 €	25 948,00 €	52 569,76 €

LOCATION

AR PREFECTURE

017-241700517-20210915-108-2031-DE
Recu le 10/10/2021

REX ROTARY

		RICOH	BSI	KONICA MINOLTA
LOUER		90,08 €	527,00 €	1 012,79 €
MAINTENANCE	Forfait contrat tout compris 1 324 € / trimestre	1 427,04 € 1 917,12 € / trimestre	1 275,00 € 1802 € / trimestre	1 700,00 € 2712,79 € / trimestre
Sur 5 ans	26 480,00 €	38 342,40 €	36 040,00 €	54 255,80 €

Prix à la page NB : 0,004 € / C : 0,04 € NB : 0,0035 € / C : 0,0318 € NB : 0,003 € / C : 0,03 € NB : 0,004 € / C : 0,04 €

Coût copie (CDC + MDE) :

Base de 40 000 copies couleur
et 25 000 copies noires par trimestre

Monsieur le Président suite à la présentation des différentes analyses, propose de retenir l'offre de l'entreprise Rex Rotary.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président,



Logo of Communauté de Communes Coeur de Saintonge

Sylvain Barreaud

AR PREFECTURE

017-241700517-20210915-109_2021-DE
Reçu le 10/10/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David,
Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET
Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL
Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M.
SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

ASSURANCES

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil pour lancer une consultation puis un marché concernant notre besoin en assurance.

Pour rappel, notre assureur est GROUPAMA et l'ensemble des coûts assurance représente la somme totale de 16 780 € composé de :

- Flotte véhicules : 9 942 €
- Villassur : 6 414 €
- Voyages (jeunesse) : 125 €
- Parc tracté porté : 153 €
- Mission collaborateur : 561 €
- Broyeur : 284 €

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021.

Le Président,

Sylvain Barreaud



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **GRATON** Sabrina, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Nelly (Pouvoir **GRENON** Jean-Claude), **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DOUBLET** Michel, **DURAND** Lionel (Pouvoir M. **RAFFE** David), **GANDAUBER** Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

MARCHE MINIBUS

Suite au marché concernant l'acquisition de deux minibus thermiques, deux entreprises ont répondu. Monsieur le Président soumet l'analyse de la Commission d'Appel d'Offre.

CANDIDATS		
N°	NOM	ADRESSE
1	SAINTONGE AUTOMOBILES RENAULT	137 Cours Paul Doumer 17100 SAINTES
2	FAURIE MOTOR OPEL	17 rue de l'Ormeau de pied 17100 SAINTES

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique	40%

L'offre de FAURIE MOTOR Opel n'étant pas recevable puisque hors des délais de livraison exigés (52 semaines contre 2 mois).

La Commission propose de retenir l'offre d'un montant de 47 009€18 HT proposée par SAINTONGE AUTOMOBILES.

OR PSEFOTPE
Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la Commission et de retenir l'entreprise Renault.

017-241700517-20210915-110_2021-DE
Reçu le 10/10/2021

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **GRATON** Sabrina, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Nelly (Pouvoir **GRENON** Jean-Claude), **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DOUBLET** Michel, **DURAND** Lionel (Pouvoir M. **RAFFE** David), **GANDAUBER** Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

MARCHE PIERRES D'ATTENTE (GALAXIE DES PIERRES LEVEES)

Vu l'article L.1111-4 du CGCT définissant la compétence tourisme comme une compétence partagée entre les communes, les départements et les régions,

Vu les articles L.5214-16 et L.5216-5 du CGCT définissant parmi les compétences que les communautés de communes et d'agglomérations exercent de plein droit au lieu et place des communes membres « la promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme »,

Vu la délibération 06-2017 autorisant Monsieur le Président à engager étude de faisabilité pour le projet de la Galaxie des Pierres Levées,

Vu la délibération n° 65-2017 portant modification statutaire dont la « Promotion du tourisme » du bloc « actions de développement économique »,

Vu la délibération n°66-2017 (définition et exercice de la compétence touristique » les équipements touristiques comme d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°46-2019 confiant le chiffrage global ainsi que la présentation du projet dans son ensemble au Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime,

Vu la délibération n°91-2019 actant le plan de financement définitif,

Vu la délibération n°93-2020 du 25 novembre 2020 autorisant la Communauté de Communes à prendre la délégation de maîtrise d'ouvrage demandée par le Département de la Charente-Maritime sur le projet de la Galaxie des Pierres Levées,

Vu la délibération n°20-2020 autorisant la signature de la convention avec Vinci autorisant la mise à disposition de la partie de parcelle de l'emprise autoroutière à la Communauté de Communes pour le projet de la Galaxie des Pierres Levées, et signée depuis fin d'année 2020,

Vu la délibération n°20-2021 autorisant Monsieur le Président à confier la maîtrise d'œuvre au Syndicat de la Voirie et à signer l'ensemble des actes, documents et conventions permettant sa mise en œuvre,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président aux membres du conseil sur les avancées du projet et les dernières phases pré-opérationnelle concernant le financement et le planning d'intervention, pour une réception prévisionnelle du projet de la Galaxie des Pierres Levées à fin juin 2022,

Considérant les réponses au marché des socles et des Pierres dites d'attentes qui viendront aménager le site de la Galaxie des Pierres Levées et permettre une immersion du public dès son ouverture, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil l'analyse suivante de la commission d'appel d'offre réunie le 15 septembre 2021 :

- Pour le lot 1 pour un montant de 190 240 € 80 HT l'entreprise l'Atelier de la Pierre
- Pour le lot 2 pour un montant de 230 168 € 80 HT l'entreprise l'Atelier de la Pierre

Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la Commission et d'attribuer le dit marché pour un montant total de 420 409, 60 € HT à l'entreprise l'Atelier de la Pierre.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président


COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARRÉAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

SECTEUR JEUNESSE : TARIFS COLOS APPRENANTES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le service Secteur Jeunesse met en place depuis deux années « les colos apprenantes ». Dispositif porté par l'Education Nationale et permettant un soutien très important de l'Etat autorisant un tarif très réduit voir minime d'accès aux vacances pour les familles.

Les tarifications suivantes sont appliquées

- Qf (Quotient Familial) 1 < 760 : 35€
- Qf 2 > 761 : 40€
- Qf 3 MSA : 45€
- Qf 4 extérieur CDC : 50€

Lors du séjour 2021 dans le Massif Central, la dimension éducative a été intégrée sous forme de quiz sur la géographie, à travers des visites, des randonnées, et des activités théâtrales d'improvisation.

Les jeunes ont travaillé en groupe pour décrire l'environnement du Massif Central, suite à la visite de Vulcania, les groupes ont réalisé des panneaux sur la création et la vie des puits sous forme de lapbook.

Les jeunes ont été très impliqués dans la vie quotidienne avec beaucoup de respect des lieux, des animateurs mais aussi entre eux, notamment à travers une soirée débat sur la prévention.

Pour ce projet la partie apprenante a été gérée intégralement par l'équipe pédagogique du Sec'J. Ce séjour est différent des séjours « révision et préparation du brevet des collèges » qui se sont déroulés les années précédentes où quelques professeurs se sont investis.

Les objectifs étaient identifiés comme suit :

AR PREFECTURE

017-241700517 Pratiquer des activités physiques et sportives
Reçu le 10/10/2021 Découvrir un territoire

- Favoriser le développement personnel

En termes de financement, la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale a fixé son soutien à 500 € par jeune participant. Il était demandé de cibler des familles les plus en difficulté. Le soutien a atteint 7 000 €.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres pour l'application du tarif « colos apprenantes » durant l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président,



Logo of the Communauté de Communes Cœur de Saintonge, featuring a stylized heart shape and the text "Cœur de Saintonge" and "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES".

Sylvain Barreaud

AR PREFECTURE

017-241700517-20210915-113_2021-DE
Reçu le 10/10/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER NUMERIQUE EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt du Secrétariat d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques pour les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II,

Considérant que l'emploi créé répond à un projet temporaire visant à former les usagers au numérique,

La collectivité s'est portée candidate à l'appel à projet organisé par l'Etat et a été retenue.

Ce projet vise à financer 4 000 emplois de conseillers numériques qui auront pour objectif de former les habitants du territoire aux pratiques informatiques essentielles dans leurs démarches quotidiennes. Allouée sous forme de subvention, la prise en charge permet de rémunérer le conseiller à hauteur du SMIC pour une durée de deux ans.

Les missions envisagées sont les suivantes :

- Formation des personnes aux usages de base d'un ordinateur, smartphone
- Navigation sur internet - Base du traitement de texte
- Envoyer, rédiger, des mails,

- Avoir les bases pour pouvoir réaliser des démarches administratives en ligne de manière autonome (caf, pôle emploi, état civil, inscription listes électorales, suivre la scolarité des enfants, s'inscrire au 017-24 périscolaire) 10915-113_2021-DE
Recu le 10/09/2021
Comment protéger ses données personnelles.

Les élus proposent la création d'un emploi non permanent à temps complet pour une durée prévisible de deux ans, sur le grade d'adjoint administratif afin de mener à bien le projet de former les usagers au numérique dans le cadre de l'appel à projet national.

L'agent serait affecté à France Services et serait amené à mener des actions d'inclusion numérique sur les 18 communes du territoire.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire d'ouvrir cet emploi à compter du 1^{er} novembre 2021 sous la forme d'un contrat Parcours Emploi Compétences.

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre (renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver la création d'un emploi non permanent de conseiller numérique pour une durée d'un an,
- de prendre acte que la rémunération correspondra au grade d'adjoint administratif à l'échelon 1,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire,
- d'inscrire les dépenses nécessaires au Budget principal de l'exercice 2021,

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210915-116_2021-DE
Regu le 10/10/2021

N°116/2021



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, DALAIS Gaëlle, GRATON Sabrina, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : Mmes BOURSQUOT Nelly (Pouvoir GRENON Jean-Claude), LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DOUBLET Michel, DURAND Lionel (Pouvoir M. RAFFE David), GANDAUBER Gérard

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle DALAIS

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'autoriser la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			Commentaires
2184-99	Mobilier	2 000	021		3 500	
21578-84	Autres matériel et outillages	1 500				
TOTAL		3 500	TOTAL		3 500	

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			Commentaires
023		3 500				
661121	ICNE exercice N	272.31				
678	Autres charges exceptionnelles	- 3 772.31				
TOTAL		0	TOTAL		0	

AR PREFECTURE

017-24 BUDGET ZAC CHAMP BOUCHET
Reçu le 10/10/2021

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		Commentaires
60612	Electricité	400			
6227	Frais d'actes et contentieux	1 100			
678	Autres charges exceptionnelles	- 1 500			
TOTAL		0	TOTAL	0	

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 15 septembre 2021

Le Président,



Logo of Coeur de Saintonge Communauté de Communes, featuring a stylized heart shape and the text "Coeur de Saintonge" and "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES".

Sylvain Barreaud